

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION DE LA MDPH ?

Prendre contact avec la direction du dispositif ITEP mentionné sur la notification, ou celui de votre choix, afin de convenir d'un rendez-vous

Échanger des informations avec la direction ou un professionnel du dispositif ITEP

Engagement de la procédure d'admission ou inscription sur liste d'attente

POUR CONTACTER LA MDPH DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

MDPH de Côte d'Or
0800 801 090
mdph21@cotedor.fr

MDPH du Jura
03 84 87 40 44
mdph39@jura.fr

MDPH de Haute-Saône
03 84 96 12 80
mdph@haute-saone.fr

MDPH de l'Yonne
03 86 72 89 72
mdphy@yonne.fr

MDPH du Doubs
03 81 25 90 00
contact@mdph.doubs.fr

MDPH de la Nièvre
03 86 71 05 50
mdph.nievre@mdph-58.fr

MDPH de Saône-et-Loire
03 85 21 51 30
mdph@saoneetloire71.fr

MDPH du Territoire de Belfort
03 70 04 89 89
contactmdph90@territoiredebelfort.fr

LE FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF ITEP

Le dispositif ITEP offre une grande souplesse de fonctionnement en associant les parents à chaque étape d'évolution importante du parcours

Tous les acteurs se mobilisent à chaque changement relatif au Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) ou au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

VOTRE ENFANT EST ORIENTÉ VERS UN DISPOSITIF ITEP

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique



credit photo : creative commons

Quelques informations pour mieux comprendre le Dispositif ITEP en Bourgogne Franche-comté



LE DISPOSITIF ITEP VOUS CONCERNE SI :

- votre enfant a été orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vers un **dispositif ITEP** ;
- ou si vous disposez d'une orientation en établissement (ITEP) ou service (SESSAD) toujours en vigueur.

LE DISPOSITIF ITEP POUR QUI ?

Sont accueillis dans le cadre du **dispositif ITEP** des enfants et des jeunes qui présentent des difficultés psychologiques entravant leurs apprentissages et leurs relations avec les autres, malgré leurs potentialités intellectuelles.

Ils se trouvent, de ce fait, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des prestations coordonnées.

UN PROJET CONSTRUIT AVEC VOUS

Le **dispositif ITEP** permet l'accompagnement des enfants au moyen d'une intervention interdisciplinaire, thérapeutique, éducative et pédagogique.

Vous serez sollicités à chaque étape de construction et de mise en œuvre du projet d'accompagnement de votre enfant.

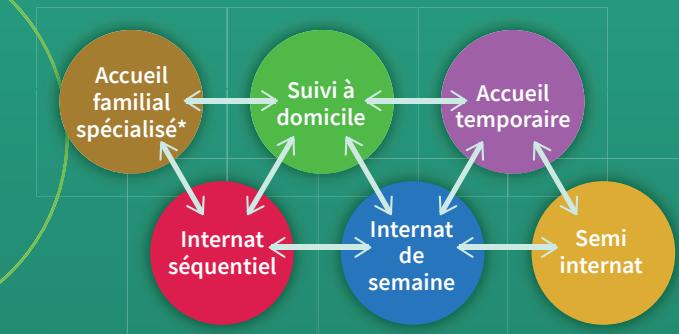
TROIS DIMENSIONS INTERAGISSENT DANS LE PROJET DE VOTRE ENFANT



QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT POSSIBLES ?

Le **dispositif ITEP** a vocation à faciliter le parcours des jeunes accompagnés.

Il conjugue différentes réponses sous forme de modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et coordonnées, adaptées aux besoins :



* Seuls certains ITEP disposent de cette modalité.

QUELS SONT VOS INTERLOCUTEURS ?

Le directeur du **dispositif ITEP** et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, composée de thérapeutes (médecin, psychologue, orthophoniste, psychomotricien...), d'éducateurs et d'enseignants.

C'est l'ensemble de ces professionnels qui mettront en œuvre le **Projet Personnalisé d'Accompagnement** (PPA) de votre enfant.

Le directeur, en lien avec l'enseignant référent, est garant du **Projet Personnalisé de Scolarisation** (PPS).